
Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Libreval (Cher), lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Libreval (Cher), lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 260;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25473_t1_0260_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

20

La société régénérée des amis de la Liberté et de l'Égalité, séance à Rosselgène (1), ci-devant Saint-Avoid, envoie à la Convention nationale une adresse conçue ainsi qu'il suit :

« La majesté du peuple français est indignement outragée : ce n'est plus l'infâme Pitt, ce n'est plus le méprisable Georges dont il faut que la République française soit vengée; c'est la plus abominable de toutes les nations, c'est la nation anglaise toute entière qu'il faut précipiter dans l'abyme du néant.

« Tandis que vous instituez des fêtes en l'honneur de l'Être-Suprême, en l'honneur des vertus et des mœurs; tandis que les acclamations qui s'élèvent de tous les points de la France attestent à l'univers que ces institutions sacrées ne sont que l'expression des sentimens de vingt-cinq millions d'hommes libres que vous représentez, une bande de forbans préconise les crimes, institue des écoles d'assassinat ! Les femmes, que la nature n'a faites que pour restaurer le genre humain, que pour verser, avec un lait pur, dans l'âme de leurs nourrissons, les germes de toutes les vertus républicaines, l'odieux peuple anglais les instruit publiquement dans l'art infernal de la scélératè Corday, dans la frénétique lâcheté des assassins.

« Vertueux représentans de la plus généreuse nation du monde, parlez, et bientôt la honte du genre humain sera lavée. Décrétez que le peuple anglais est indigne d'être compté au nombre des nations; décrétez que ce peuple est l'ennemi du genre humain, et que la République française ne posera les armes qu'après l'avoir effacé du globe, décrétez une pyramide sur les côtes de la Manche, sur laquelle sera inscrit en airain ce serment de vingt-cinq millions d'hommes libres : *les Républicains français jurent de détruire l'exécrable peuple anglais*. Décrétez, et vous recevrez les bénédictions du monde entier, et ce serment sublime, répété à-la-fois par tous les hommes-libres, enfantera de nouveaux miracles pour fournir, en peu de temps, les moyens de l'accomplir.

« *Vive la République ! périssent tous les tyrans et tous leurs complices* ».

Mention honorable, insertion en entier au bulletin (2).

21

L'administration du district de la Caune, département du Tarn, félicite la Convention nationale sur le décret par lequel elle déclare que le Peuple français reconnoît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, et applaudit aux mesures qu'elle a prises pour extirper la mendicité. Législateurs, dit-elle, vous avez bien mérité du ciel et de la terre, et

(1) Moselle.

(2) P.V., XL, 263. Original C 309, pl. 1205, p. 27, daté du 30 prair. et signé WATERMES (présid.), MAGER (secrét.), DURANT (secrét.). Bⁱⁿ, 12 mess.; J. Fr., n° 645; Débats, n° 649; M.U., XLI, 218.

les tyrans coalisés qui ne vous ont tant calomniés que pour mieux tromper leurs sujets et se maintenir sur leurs trônes chancelans, en seront confus. Elle termine par annoncer que, le 27 floréal, elle a expédié par la messagerie d'Alby, à l'adresse de l'administration des monnoies à Paris, 200 marcs d'argenterie provenant des ci-devant églises de ce district.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

22

L'agent national près le district de Librevall (2) annonce à la Convention nationale que les biens des émigrés se vendent toujours très-avantageusement, et que cinq lots, estimés 40,183 liv., ont été adjugés, au milieu des cris répétés de *vive la République !* à la somme de 99,050 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (3).

23

La société populaire et les trois sections réunies de Lizieux, département du Calvados, annoncent à la Convention nationale que les jeunes gens de cette commune, forcés de quitter les ateliers pour voler à la défense de la patrie, ont été aussi-tôt remplacés par tous les autres citoyens, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse; élan subit et grand que les lois sages de la Convention peuvent seules produire. Représentans, disent-elles, jouissez de notre reconnaissance comme une jouissance de vos bienfaits.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Lisieux, 28 flor. II] (5).

« Citoyens,

La patrie a besoin d'hommes et de bras pour combattre les tyrans et préparer la foudre qui doit les anéantir; les jeunes gens appelés les 1^{ers} à sa défense quittent les ateliers pour y voler, et les forges d'où sortira l'explosion puissante et terrible qui doit dissiper tous les ennemis de la liberté auraient pu suspendre un moment leur activité; mais tous les citoyens de Lisieux, tous depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse n'ont eu qu'un sentiment, qu'un desir, qu'une volonté : tous se sont offerts pour remplacer nos jeunes frères, tous ont sollicité d'être les 1^{ers} manœuvres de la fabrication du salpêtre. Ce vœu plus vivement senti qu'exprimé, a comme l'étincelle électrique produit la même commotion dans tous les cœurs et dans le même instant; c'est ce vœu d'autant plus précieux et plus vrai qu'il a été l'élan subit de l'âme que nous nous exprimons de vous adresser. Les lois populaires et sages

(1) P.V., XL, 264. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl^t).

(2) St-Amand-Montrond, Cher.

(3) P.V., XL, 265.

(4) P.V., XL, 265.

(5) C 309, pl. 1205, p. 28.